

MENTON

MONASTERE DE L'ANNONCIADE

Alpes Maritimes

31

Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE**Site classé**

Arrêté du 10 mai 1963

Propriété

Communale

Superficie

non renseignée

Autres mesures de protection concernant le site

- (SI Annonciade et Place St-Michel (29/06/1959) supprimé par l'arrêté de classement)
- SI ensemble littoral Est (20/03/1973)

Autres protections au titre des sites sur la commune

- MHC église St-Michel, parvis et chapelle de la Conception (03/03/1947)
- MHC hôtel d'Adhémar de Lantagnac (24/06/1977)
- MHI sol de la place et rue de la Conception (16/06/1961)
- MHI sol Montée du Souvenir et emmarchement (16/06/1961)
- MHI chapelle St-Jacques (22/11/1948)
- MHI Palais Carnoles (12/09/1969)
- MHI Tour Hexagonale (10/10/1961)
- MHI ancien hôtel Riviera (28/12/1979)
- MHI hôtel Winter Palace (29/10/1975)
- SC olivier du Pian (A 07/02/1955 et 13/07/1960)
- SC Parc du Souvenir (A 20/04/1976)
- Secteur sauvegardé de la vieille ville (30/06/2003)



Photos : [at.PM/JMM]

COMPOSANTES DU SITE**Motivation de la protection**

La chapelle et le monastère de l'Annonciade constituent un élément identitaire fort de Menton, d'où l'on découvre un panorama sur toute la baie (Cap Martin, Castellar, frontière italienne, baie de Menton, rocher de St-Agnès). A cheval sur la crête, le monastère et son parvis complanté de cyprès se lisent difficilement dans le paysage pavillonnaire périurbain, malgré les terrasses de vigne qui l'entourent.

L'inscription de 1951 (Arrêté du 29/06/1951) concernait les bâtiments monacaux et la chapelle, ainsi que la plate-forme et ses plantations, et ses murs de soutènement.

Le classement pris à l'initiative du Ministère, et approuvé par le propriétaire foncier, englobe les «jardins encadrant la plate-forme» (CDS du 12/03/1963).

juillet 2007

Etat actuel

Le monastère a subi peu de transformations depuis quatre décennies. L'alignement de cyprès du parvis a perdu plusieurs sujets, non remplacés. L'olivaie qui couvre le versant oriental de la butte compte de beaux sujets, mais souffre d'un manque d'entretien et semble livrée aux herbes folles. Les terrasses de vigne sont, elles, soigneusement cultivées.

Une habitation aux pieds Sud du monastère, un chemin carrossable, ne figurent pas sur le plan parcellaire annexé à l'arrêté de classement. Ce chemin n'est pas visible sur les clichés annexés à l'arrêté de classement.

Observations

Malgré quelques différences dans l'apparence et de tracé des parcelles, le site semble avoir conservé son extension.

Lors du classement, la colline de Puypin où se situe le monastère, avait un caractère agricole, avec de nombreuses cultures en terrasses. Aujourd'hui la ville a partiellement occupé la crête et le versant Ouest. Les terrasses agricoles sont devenues les jardins de villas résidentielles, et ne restent que des parcelles agricoles résiduelles. Les restanques agricoles du versant Est ont plus ou moins été abandonnées.

La commune a acquis l'ensemble en 2005, le mettant à disposition de la congrégation de soeurs.

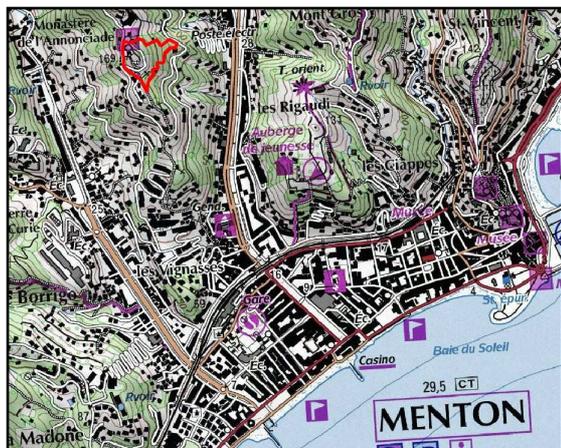
LOCALISATION ET PERIMETRE

Cadastre ancien :

Arrêté du 10 mai 1963 : «Est classé parmi les sites pittoresques l'ensemble formé sur la commune de Menton (Alpes-Maritimes) par le Monastère de l'Annonciade et comprenant les parcelles cadastrales : Section E : N°s 655 à 664 inclus, 666, 668, 669, 674 et 674 bis»

Cadastre actuel :

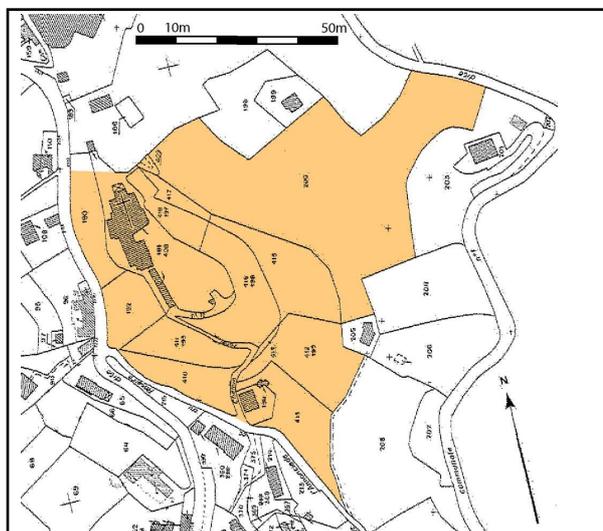
Parcelles 190, 192, 194, 200, 408 à 418, section BE1



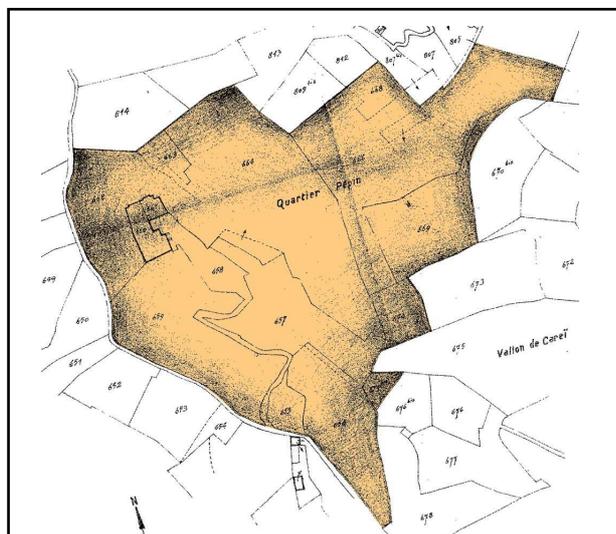
-  Périmètre du Site Classé
-  Périmètre du Site Classé

SITUATION

Source : IGN - scan25



CADASTRE ACTUEL



CADASTRE ANCIEN

juillet 2007